

Mesdames, Messieurs,

L'année 2017 touche à sa fin, l'heure est venue de tirer le bilan de l'année écoulée.

Le CASDEC s'est inscrit dans l'ère de la communication numérique en lançant son site internet début 2017. Vous y retrouvez le détail de toutes les prestations que le CASDEC vous offre. La commande de billetterie en ligne, pour l'instant en phase de test, sera ouverte à tous les adhérents du CASDEC début 2018.

Cette année a été riche en séjours et sorties qui ont remporté un vif succès : week-end à Disneyland, journées à Paris, week-end à Barcelone, festival de Chaumont sur Loire...

Des locations hiver et été dans une trentaine de destinations vous ont été proposées au meilleur tarif.

En cette fin d'année, l'équipe est mobilisée, en plus de ses autres missions, pour la campagne d'adhésion 2018. Gratuite pour les agents actifs cette adhésion est nécessaire pour pouvoir bénéficier des prestations du CASDEC (billetterie, aides diverses, arbre de Noël...). Je vous invite, si vous ne l'avez pas déjà fait, à renvoyer le bulletin d'adhésion dans les meilleurs délais. Il est disponible dans les locaux du CASDEC, sur l'Intranet et sur le site internet du CASDEC [www.casdec.fr](http://www.casdec.fr).

Nous terminerons l'année par un moment convivial pour les grands et les petits le samedi 16 décembre, lors du spectacle de Noël.

Je vous souhaite à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année.

**Hubert CHARDONNET**  
Président du CASDEC

## Infos pratiques

### ■ Fermeture du CASDEC en décembre 2017

**Au cours du mois de décembre 2017, le CASDEC sera fermé à plusieurs reprises :**

- le jeudi 7 et le vendredi 8 décembre 2017 pour l'Arbre de Noël (distribution des jouets),
- le mardi 19 décembre matin,
- du 25 décembre 2017 au 2 janvier 2018 inclus.

### ■ Commandes de fin d'année

La fin d'année étant une période de forte activité pour le CASDEC, la cellule administrative informe les agents souhaitant obtenir diverses prestations d'anticiper au plus tôt leurs demandes. Se manifester au plus tôt, c'est soulager la charge des agents du CASDEC et avoir la certitude d'obtenir sa commande.

### ■ Commande CESU 2018

La première session 2018 de commande de CESU est ouverte. Cette aide financière vous permettra de régler tous les services à la personne (services d'aide à domicile, services aux enfants, services aux personnes)

#### Comment en bénéficier ?

Si vous êtes intéressé(e), remplissez le bon de commande disponible sur l'Intra et sur le site internet [www.casdec.fr](http://www.casdec.fr) retournez-le accompagné du règlement et de l'avis d'imposition **2017** sur les revenus de **2016** pour le **mardi 31 janvier 2018 dernier délai (aucun dossier ne sera accepté après cette date)**.

La distribution des CESU dans les locaux du CASDEC est prévue semaine 8 (mardi 20 et jeudi 22 février 2018).

**Retrouvez toutes les informations concernant les CESU sur l'Intra et le site internet [ww.casdec.fr](http://www.casdec.fr)**

## Numéros utiles

- Accueil **35 25 00 ou 02 23 62 25 00**
- Billetterie, allocations, sorties **35 25 15 ou 02 23 62 25 15**
- CESU, arbre de Noël, prestations retraités **35 25 01 ou 02 23 62 25 01**
- Aides aux vacances, locations **35 25 03 ou 02 23 62 25 03**

ou par mail : [casdec@ville-rennes.fr](mailto:casdec@ville-rennes.fr)

site internet : [www.casdec.fr](http://www.casdec.fr)

## ■ Adhésion 2018

Le Conseil d'Administration du CASDEC a décidé le principe de la mise en place d'une adhésion libre, gratuite mais obligatoire pour tous les futurs « membres actifs » qui souhaiteront bénéficier des prestations du CASDEC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### CE QU'IL FAUT SAVOIR :

#### Pourquoi adhérer ?

- pour bénéficier de toutes les prestations proposées par le CASDEC,
- pour avoir un accès libre et gratuit au site internet du CASDEC (téléchargement possible des documents relatifs aux prestations proposées), un identifiant et un mot de passe vous seront communiqués ultérieurement pour commander de la billetterie en ligne,
- pour bénéficier d'une carte de « membre actif » vous permettant de profiter des offres que le CASDEC a obtenues suite aux contrats de partenariats signés avec plus de 50 enseignes,
- pour être inscrit(e) sur les listes électorales lors des élections des administrateurs du CASDEC.

#### Comment et quand devenir « membre actif » ?

- en complétant le bulletin d'adhésion disponible à l'accueil du CAS-

DEC, sur l'Intra et sur le site internet : [www.casdec.fr](http://www.casdec.fr) et en le retournant au CASDEC par courrier interne ou postal (15 rue du Puits Mauger 35000 RENNES) ou par mail ([casdec@ville-rennes.fr](mailto:casdec@ville-rennes.fr)) dès que possible avec les pièces justificatives,

- en le donnant au moment de votre première demande de prestation auprès du CASDEC à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et cela, tout au long de l'année,
- devenu « membre actif », vous n'aurez pas à renouveler votre adhésion tous les ans. En revanche, il vous appartient de signaler, dès que possible, auprès du CASDEC, tout changement ou modification intervenu(e) par rapport à votre situation personnelle (naissance, changement de domicile etc.).

#### Pourquoi fournir votre avis d'imposition ?

- pour déterminer votre quotient familial (QF) ainsi que la composition du foyer fiscal.

Pour rappel, le quotient familial détermine le montant de la participation du CASDEC accordé pour certaines prestations.

#### Si vous ne communiquez pas votre avis d'imposition :

- les prestations soumises au QF seront calculées sur la base de la tranche de Quotient Familial la plus élevée (tranche 10),
- seul le « membre actif » pourra bénéficier des prestations du CASDEC. À titre d'exemple, les chèques culture seront calculés sur 1 seule personne.
- vous serez considéré(e) comme célibataire sans enfants. Votre conjoint(e) / votre (vos) enfant(s) seront exclus des prestations suivantes : (arbre de Noël, aide aux séjours, aide à la pratique sportive, quota de chèques culture, allocation naissance, décès...)
- pour les couples « adhérents », il n'y aura pas la bonification d'une part supplémentaire.

## ■ Calcul du quotient familial

Nombreuses sont les prestations du CASDEC calculées au quotient familial (QF), afin de vous aider à déterminer votre tranche de QF le CASDEC vous rappelle la règle de calcul :

**Le quotient familial** est calculé à partir du revenu imposable (ligne revenu imposable) de(s) l'avis d'imposition de l'année N - 2. (par exemple, pour 2018, prise en compte de l'avis d'imposition 2017 sur les revenus de l'année 2016).

### LE CALCUL EST ENSUITE EFFECTUÉ SELON LA COMPOSITION DU FOYER



**Personne seule sans enfant.** Revenu net imposable (tel que défini sur l'avis d'imposition de l'année N-2) divisé par 12 puis par 2.



**Personne seule avec enfant(s).** Revenu net imposable (tel que défini sur l'avis d'imposition de l'année N-2) divisé par 12 puis par 2 + 0,5 par ascendant ou descendant jusqu'à 25 ans à charge fiscalement.



**Couple sans enfant.** Revenu net imposable (tel que défini sur l'avis d'imposition de l'année N-2) divisé par 12 puis par 3.



**Couple avec enfant(s).** Revenu net imposable (tel que défini sur l'avis d'imposition de l'année N-2) divisé par 12 puis par 3 + 0,5 par ascendant ou descendant jusqu'à 25 ans à charge fiscalement.

### Le total donne un chiffre, le QF, qui détermine vos droits :

TRANCHE	QF en €
1	0 à 300
2	301 à 390
3	391 à 485
4	486 à 580
5	581 à 680
6	681 à 780
7	781 à 870
8	871 à 960
9	961 à 1 060
10	> à 1 060

**La fourniture de l'avis d'imposition** permettra d'étudier vos différentes demandes de prestations. Valable pour toute l'année en cours une fois communiqué, il reste confidentiel. Toute personne refusant de transmettre son avis d'imposition pour une prestation délivrée au QF se verra attribuer la tranche la plus élevée.

## ■ Avis d'imposition

Il est rappelé à l'ensemble des bénéficiaires du CASDEC la nécessité de fournir son avis d'imposition (les deux avis d'imposition si vous êtes en concubinage) pour pouvoir accéder à certaines prestations (aides, droits chèque culture). L'information fournie reste confidentielle.

- l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 pour toute demande jusqu'au 31/12/2017,
- l'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 pour toute demande à partir du 01/01/2018.

Si la composition de votre famille évolue, n'oubliez pas de nous mentionner tout document attestant d'un change-

ment (copie du livret de famille, acte de naissance, acte de décès...). Un dossier à jour nous permet une meilleure visibilité sur les prestations qui vous sont accessibles.

**Rappel :** une fois l'avis d'imposition fourni, ce dernier reste valable pour toute l'année en cours.

## Locations

Le CASDEC propose à ses membres différentes possibilités de locations de mobil-home et appartements.

### ■ Mobil-home

#### Description :

Implantés sur des terrains de camping 3, 4 ou 5 étoiles, ils sont confortables et équipés pour 4/6 personnes maximum

(bébé inclus) avec séjour, kitchenette, 2 ou 3 chambres, douche et WC.



Le CASDEC, associé avec ODALYS VACANCES, vous propose des locations de mobil-home. Toutes demandes de réservation doi-

vent passer par le CASDEC. Après accord du CASDEC, il vous sera demandé 25 % d'arrhes pour la réservation définitive. En cas de désistement pour quelque motif que ce soit, cette somme restera acquise au CASDEC.

NOM ET LIEU DES CAMPINGS : attention : un seul mobil-home par camping.

	NOM DU CAMPING	LIEU	DATES DE MISE À DISPOSITION
CASDEC	<b>Keranterec</b> (2 chambres)	<b>La Forêt-Fouesnant</b> (Finistère)	07/04 au 22/09
	<b>Les Menhirs</b> (2 chambres)	<b>Carnac</b> (Morbihan)	07/04 au 23/09
	<b>Le Fief</b> (2 chambres)	<b>Saint-Brévin-Les-Pins</b> (Loire-Atlantique)	31/03 au 23/09
	<b>L'Océan</b> (3 chambres)	<b>Brem-sur-Mer</b> (Vendée)	07/04 au 04/11
	<b>La Bonne Anse</b> (3 chambres)	<b>La Palmyre</b> (Charente-Maritime)	10/02 au 11/11
ODALYS	<b>Les Berges du Lac</b> (3 chambres)	<b>Le Lauzet</b> (Alpes De Haute Provence)	07/07 au 01/09
	<b>Le Grand Bleu</b> (maisonnette 2 chambres)	<b>Vendres Plage</b> (Hérault)	07/07 au 01/09
	<b>Elysée</b> (2 chambres)	<b>Grau du Roi</b> (Gard)	Du 31/03 au 30/06 et du 07/07 au 03/11
	<b>Port La Chaîne</b> (2 chambres)	<b>Pleubian</b> (Côtes d'Armor)	Du 07/04 au 30/06 et du du 07/07 au 22/09
	<b>Euroloc</b> (2 chambres)	<b>Aureilhan</b> (Landes)	Du 07/04 au 30/06 et du 07/07 au 08/09
	<b>Monplaisir</b> (2 chambres)	<b>Oléron / St-Trojean</b> (Charente Maritime)	Du 07/04 au 30/06 et du 01/09 au 29/09
	<b>Les Tamarins</b> (2 chambres)	<b>Ile-de-Ré</b> (Charente Maritime)	Du 31/03 au 30/06 et du 01/09 au 03/11
	<b>Les Dunes</b> (2 chambres)	<b>Longeville-sur-Mer</b> (Vendée)	Du 31/03 au 30/06 et du 01/09 au 22/09
	<b>Le Vorlen</b> (2 chambres)	<b>Beg Meil Fouesnant</b> (Finistère)	Du 31/03 au 30/06 et du 01/09 au 08/09
	<b>Les Demoiselles</b> (2 chambres)	<b>Saint-Hilaire-du-Riez</b> (Vendée)	Du 31/03 au 30/06 et du 01/09 au 29/09
	<b>Ker Arno</b> (2 chambres)	<b>St-Philibert La Trinité</b> (Morbihan)	Du 31/03 au 30/06 et du 01/09 au 22/09
	<b>Saint Martin</b> (2 chambres)	<b>Talmont St-Hilaire</b> (Vendée)	Du 31/03 au 30/06 et du 01/09 au 03/11
	<b>Navarosse</b> (2 chambres)	<b>Biscarosse</b> (Landes)	Du 31/03 au 30/06 et du 01/09 au 29/09
	<b>Le Castellas</b> (3 chambres)	<b>Sète</b> (Hérault)	Du 07/04 au 30/06 et du 22/09 au 29/09
	<b>Taxo les Pins</b> (3 chambres)	<b>Argelès</b> (Pyrénées- Orientales)	Du 24/03 au 30/06 et du 22/09 au 13/10
	<b>Argelès Vacances</b> (2 chambres)	<b>Argelès</b> (Pyrénées- Orientales)	Du 31/03 au 30/06
	<b>Les Tourterelles</b> (2 chambres)	<b>Vielles St-Girons</b> (Landes)	Du 31/03 au 30/06 et du 22/09 au 13/10
	<b>Les Salisses</b> (3 chambres)	<b>Vias</b> (Hérault)	Du 07/04 au 30/06
	<b>Le Soleil de la Méditerranée</b> (3 chambres)	<b>Saint-Cyprien</b> (Pyrénées-Orientales)	Du 31/03 au 30/06 et du 22/09 au 29/09

## TARIFS 2018

Le prix ne comprend pas la taxe de séjour, à régler directement au camping. Les tarifs diffèrent selon le site et la période choisi.

SITES CASDEC	BASSE SAISON (avant le 01/07/18 et après le 01/09/18)			MOYENNE SAISON (du 25/08 au 01/09)	HAUTE SAISON (du 01/07 au 25/08)
	Week-end	Jour suppl.	Semaine	Semaine	Semaine
La Forêt-Fouesnant	42 €	21 €	147 €	315 €	525 €
Carnac					
Saint-Brévin-Les-Pins					
Brem-Sur-Mer					
La Palmyre	52 €	26 €	182 €	340 €	570 €

### Occupation :

- Week-end (uniquement en basse saison) : du vendredi soir avant 18 h au dimanche 17 h.
- Semaine : du samedi à partir de 14 h au samedi 10 h (jours et horaires variables en fonction des campings).

SITES ODALYS	TARIF SEMAINE (jours et horaires variables en fonction des campings)		
	Basse saison Avant le 09/06 et après le 01/09	Moyenne saison Du 09/06 au 30/06	Haute saison Du 07/07 au 01/09
Le Lauzet – Berges Du Lac			505 €
Le Grand Bleu – Vendres Plage			540 €
Elysée – Grau Du Roi	185 €	370 €	540 €
Port La Chaîne – Pleubian	175 €	275 €	485 €
Euroloc - Aureilhan	175 €	275 €	605 €
Monplaisir - Oléron / St Trojean	185 €	370 €	
Les Tamarins – Île De Ré	185 €	370 €	
Les Dunes – Longeville Sur Mer	175 €	275 €	
Le Vorlen – Beg Meil Fouesnant	175 €	275 €	
Les Demoiselles – St Hilaire De Riez	175 €	275 €	
Ker Arno – St Philibert La Trinité	175 €	275 €	
St Martin – Talmont St Hilaire	175 €	275 €	
Navarosse – Biscarosse	185 €	370 €	
	Avant le 09/06 et après le 22/09	Du 09/06 au 30/06	
Le Castellase - Sète	310 €	420 €	
Taxo Les Pins - Argelès	310 €	420 €	
Argelès Vacances - Argelès	310 €	420 €	
Les Tourterelles - Vieilles St Giron	310 €	420 €	
Les Salisses - Vias	310 €	420 €	
Le Soleil de la Méditerranée – St-Cyprien	310 €	420 €	



## ■ Appartements

Le CASDEC vous offre la possibilité de réserver également des appartements Pierre & Vacances (un seul appartement par site).

	SITES	Dates de disponibilité	Tarif pour la semaine	Tarif pour la quinzaine
PIERRE ET VACANCES	Résidence du Golf Méribel (n°35) Studio cabine 4/5 pers.	01/07 au 16/07/2018	200 €	375 €
	Résidence Émeraude Belle Plagne (n°382) 2 pièces, 5 pers.	08/07 au 15/07/2018	210 €	
	Résidence Émeraude Belle Plagne (n°274) 2 pièces, 5 pers.	15/07 au 29/07/2018	240 €	465 €

### Comment effectuer une location de mobil-home et appartement ?

Le bulletin d'inscription (ci-après) est à retourner au CASDEC au plus tard pour le 16 mars pour la moyenne et haute sai-

son. Pour la basse saison, les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée et selon la disponibilité.

Les agents retenus pour les locations seront informés par courrier dans les meilleurs délais.

# BULLETIN D'INSCRIPTION LOCATION

A retourner au CASDEC - 15, rue du Puits Mauger - 35000 RENNES

Pour la moyenne et haute saison, le bulletin est à retourner au CASDEC pour le 16 mars 2018 au plus tard.

Pour la basse saison, les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée et selon la disponibilité

Matricule : ..... Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. personnel : ..... Portable : .....

Service : ..... N° tél. service : .....

Mail : .....

	LIEU	DATES		Personnes qui seront présentes dans la location (1) (préciser le nom, prénom et la date de naissance de toutes les personnes)
		Début	Fin	
Choix N° 1				
Choix N° 2				

(1) le nombre de personnes ne peut dépasser le nombre maximum autorisé.

Après accord du CASDEC, il vous sera demandé 25% d'arrhes pour la réservation définitive. En cas de désistement, pour quelque motif que ce soit, cette somme restera acquise au CASDEC.

Observations éventuelles : .....

.....  
.....



## ■ Parc des Légendes (Frossay, 44)

Samedi 16 juin 2018

### TARIFS :

- adulte : 16€ (au lieu de 40€),
- enfant (5-12 ans) : 13€ (au lieu de 33€)

Le prix comprend : le transport en autocar, entrée au parc, visite du parc animalier, accès aux différents spectacles dont «les ruines de Chateauloups» (avec des loups gris, loups arctiques, lynx et ours bruns).

Pour l'année 2018, le CASDEC vous propose plusieurs sorties à la journée. Le programme détaillé est disponible sur simple demande

(ou consultable sur l'Intra et le site : [www.casdec.fr](http://www.casdec.fr)).



## ■ Château de Chambord

Samedi 23 juin 2018

### TARIFS :

- adult : 36€ (au lieu de 90€),
- junior (13-25 ans) : 33€ (au lieu de 83€),
- enfant (6-12 ans) : 28€ (au lieu de 70.50€)

Le prix comprend : le transport en autocar, l'entrée au château, l'animation fauconnerie et forge, le spectacle chevaux et rapaces, le déjeuner, la visite du château avec HistoPad (tablette numérique avec casque), la visite libre des jardins.



## ■ Océanopolis - La Recouvrance (Brest, 29)

Samedi 15 septembre 2018

### TARIFS :

- adulte : 60€ (au lieu de 149€),
- enfant (3-13 ans) : 53€ (au lieu 132€).

Le prix comprend : le transport en autocar, la visite guidée d'Océanopolis, le déjeuner, la demi-journée à bord du bateau La Recouvrance.

Date limite d'inscription : vendredi 23 février 2018

**Important :** aucune inscription n'est possible en dehors des tranches d'âges mentionnées.

## ■ Autres sorties 2018

D'autres sorties seront organisées au cours de l'année 2018. Vous serez informé ultérieurement des dates, programmes et tarifs.

# BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION - SORTIES 2018

A retourner au CASDEC avant le 23 février 2018 - 15, rue du Puits Mauget - 35000 RENNES

Matricule : ..... Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. personnel : ..... Portable : .....

Service : ..... N° tél. service : .....

Mail : .....

📄 **Merci d'indiquer sur les lignes prévues à cet effet les informations suivantes : nom, prénom, date de naissance et qualité des participants (agent, conjoint ou concubin, enfant).**

## ■ PARC DES LÉGENDES

Samedi 16 juin 2018

Nombre adulte ..... x 16 € = ..... €

Nombre enfant ..... x 13 € = ..... €  
(5 à 12 ans inclus)

Total = ..... €

## ■ CHÂTEAU DE CHAMBORD

Samedi 23 juin 2018

Nombre adulte ..... x 36 € = ..... €

Nombre junior ..... x 33 € = ..... €  
(13 à 25 ans inclus)

Nombre enfant ..... x 28 € = ..... €  
(6 à 12 ans inclus)

Total = ..... €

## ■ OCÉANOPOLIS

Samedi 15 septembre 2018

Nombre adulte ..... x 60 € = ..... €

Nombre enfant ..... x 53 € = ..... €  
(3 à 13 ans inclus)

Total = ..... €

➤ Pour la réservation, le montant total dû est à régler, votre chèque ne sera débité qu'après confirmation de votre inscription. En cas d'annulation, **cette somme restera acquise au CASDEC**. Merci de bien vouloir faire un chèque par destination.

## Billetterie



### ■ Offre Disneyland

**BILLET 1 JOUR / 2 PARCS :**  
49 € - Tarif adulte/enfant

**VISITE ENTRE LE 10 JANVIER ET LE 26 MARS 2018.**

(au lieu de 99 €/adulte et 91 €/enfant 3 à 11 ans inclus)

- Pour les agents ayant accès à l'Intra (en passant par Firefox), possibilité de réserver,

régler et imprimer les billets à partir de l'onglet « Vie pratique », « Casdec », « Billetterie », « Parcs et musées », « Disneyland Paris » : cliquer sur « Effectuer une réservation sur le site dédié ».

- Pour les autres, adressez au CASDEC une demande écrite comportant le nombre de billets (avec nom, prénom, date de naissance pour chaque bil-

let), vos coordonnées personnelles et professionnelles, accompagnée d'un chèque.

Toute commande est définitive. Aucun désistement, pour quelque motif que ce soit, ne sera accepté et aucun billet ne sera repris, échangé ou remboursé.

**Contact :** 02 23 62 25 15 ou poste 35 2515.